

FNEE CGT

Fédération Nationale des personnels

des ministères de l'Écologie, de la Cohésion des Territoires, de la Mer, des Transports et du Logement



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - Tél. 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

Compte rendu CGT de la réunion du CHSCTM du 12 février 2022 (suite et fin des réunions des 14 décembre et 14 janvier)

Point situation COVID (pour information)



Evolution de la situation sanitaire et continuité d'activité

Les derniers chiffres de l'enquête du 31 janvier 2021

- √ 860 personnes atteintes de la COVID ou suspectées
- ✓ Nombre cumulé de personnes atteintes de la COVID : 7 926 soit 19,22 % des agents du pôle ministériel ;
- √54,94 % des agents en télétravail au moins 1 jour par semaine ;
- √ 47,05 % des agents présents sur site ;
- √ 342 personnes en ASA COVID (cas contact, garde d'enfants et pers. vulnérables)

L'Administration se félicite du taux de télétravail,. La CGT considère quant à elle que le taux de télétravail à 3 jours n'est pas satisfaisant.

Outre les chiffres communiqués, la CGT souhaite pouvoir disposer des lieux et services où apparaissent des clusters. L'administration n'est pas en mesure de nous signaler les lieux des clusters.

La CGT a demandé que les consignes relatives au télétravail soient appliquée jusqu'à la fin des vacances scolaires toutes zones confondues. Hélas la demande est rejetée.

Projet d'instruction relatif à la poursuite du télétravail (pour information) :



Projet d'instruction relatif à la poursuite du télétravail

- ✓ La note du 21 janvier 2022 indiquait un retour au télétravail en mode nominal sous réserve des conditions sanitaires;
- ✓ Après analyse des données de l'enquête COVID, le nombre de contamination reste très élevé;
- ✓ Par conséquent, une nouvelle instruction aux services sera diffusée ce soir :
 - invite les chefs de service à poursuivre le télétravail à hauteur de 3 jours par semaine pour les agents en faisant la demande et sous réserve que leurs missions soient télétravaillables;
 - une nouvelle évaluation de la situation par quinzaine;
 - un rappel des consignes sanitaires et gestes barrières est également opéré;
 - Une nouvelle livraison d'auto-tests est en cours sur la base des besoins recensés par les services;
 - L'enquête COVID est ramenée à deux fois par semaine à compter du 3 février.

Point 6 - Point d'étape relatif à la mise en œuvre du plan ministériel de prévention des RPS (pour information).

L'administration nous fait un point sur l'état d'avancement des actions à mettre en œuvre du plan de prévention des RPS.

Pour mémoire, la CGT avait voté contre car le plan ne permet pas de prévenir les RPS notamment lors des réorganisations. Notre souhait était d'exploiter les différentes expertises réalisées dans ce cadre (DIR Ouest par exemple). La CGT rappelle qu'une prévention efficace passe d'abord par la prévention primaire (qui consiste à éviter le risque en amont) et qu'il faut donner les moyens à l'encadrement de la faire. Selon la CGT, le premier facteur de risque est le sous-effectif chronique. Le télétravail n'a pas amélioré l'exposition aux risques RPS, bien au contraire tant pour ceux qui ont accès au télétravail que pour ceux qui n'y ont pas accès. La CGT dénonce aussi le fait que lorsqu'une situation de souffrance au travail est avérée, certaines directions de services se refusent à réaliser les expertises demandées par les CHSCT locaux dans les modalités prévues par les textes, privilégiant l'intervention de cabinets de conseil au détriment de structures agrées ayant des compétences en santé et sécurité au travail.

Point 7 - Politique handicap : bilan et perspectives (pour information)

gouvernances régionales par exemple).

Une négociation de protocole sur ce sujet est en cours de négociation avec le ministère afin d'améliorer les conditions de travail des personnels en situation de handicap.

Ce bilan permet de mettre en lumière les marges de progression possibles (disparité dans les

La CGT attend beaucoup de cette négociation pour enfin créer des droits collectifs nouveaux pour les personnels en situation de handicap. La CGT en a profité pour dénoncer encore une fois le guide de reclassement des PTETE qu'elle estime régressif !!!